



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21 ☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10
ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55



COMMUNIQUÉ – Classement de la manche d'Ancele



Bonjour à toutes et à tous,

À la suite des difficultés rencontrées lors du chronométrage de la manche d'enduro CJRS organisée ce dimanche 28 juin 2026 à Ancelle, la Commission VTT Région Sud a pris la décision d'adapter le calcul des points afin de garantir l'équité sportive entre l'ensemble des participants.



Après analyse de la situation, les points attribués pour la manche d'Ancele seront remplacés par les résultats obtenus lors des trois manches de DH de Puy-Saint-Vincent, soit un total maximum de 160 points par manche et un maximum de 480 pts.



Concrètement, au lieu de retenir les trois meilleures spéciales réalisées à Ancelle pour établir les points, le classement prendra en compte les trois résultats obtenus à Puy-Saint-Vincent, sur la même base de points (160 points par manche).



Nous sommes pleinement conscients que cette décision peut avoir un impact différent selon les participants, certains ayant obtenu de meilleurs résultats à Ancelle qu'à Puy-Saint-Vincent, et inversement. Toutefois, une décision devait être prise afin de préserver au mieux l'équité sportive et garantir un traitement cohérent pour tous les coureurs.



SCHWALBE



Les modalités appliquées sont les suivantes :

- Les participants absents à Ancelle mais présents à Puy-Saint-Vincent ne se verront pas attribuer de points pour cette manche.
- Les participants présents à Ancelle mais absents à Puy-Saint-Vincent conserveront les points correspondant à leur résultat obtenu à Ancelle, ou à un équivalent correspondant à leur classement, afin de maintenir une cohérence dans le classement général.

Vous trouverez en pièce jointe le détail des points attribués à chaque participant pour remplacer ceux de la manche d'Ancele.

Le classement général de la Coupe Jeune Région Sud sera communiqué dans les meilleurs délais.



Par ailleurs, la réunion de sélection TFJV est reportée au mercredi 1er juillet au soir. Les coureurs sélectionnés seront annoncés le jeudi 2 juillet.



Comité Région SUD
Provence Alpes Côte d'Azur
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21 ☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10
ffregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

Nous vous remercions pour votre compréhension face à cette situation exceptionnelle. La Commission VTT Région Sud, les arbitres présents ainsi que toute l'équipe du PJPC tiennent à présenter leurs sincères excuses pour les désagréments occasionnés.

Sportivement,

Fany ETHEVE

Présidente de la Commission VTT Région Sud